



La lettre d'information de la CFR aux Associations (parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

Voilà le premier semestre de l'année qui vient de s'écouler avec la constatation d'évènements, externes à la CFR, plus ou moins constructifs qui ont passablement perturbé les discussions parlementaires. L'Assemblée générale du 15 juin a pu se tenir en toute sérénité ; vous trouverez dans cette lettre, sa suite et ses annexes, l'essentiel des rapports d'activités pour 2022 présentés. Nous vous souhaitons de passer un bel été profitable à Toutes et Tous et vous donnons rendez-vous à la rentrée. Le Président, P. Erbs

Réunion du Bureau du 10 juillet 2023

Composition du Bureau : À la suite de la tenue de l'Assemblée générale du 15 juin, le Bureau confirme la composition du Bureau (cf. ci-dessous) ; il est rappelé que, statutairement, le Bureau « peut s'adjoindre, à son initiative des personnes qualifiées appartenant directement ou indirectement à des Fédérations adhérentes à la Confédération ».

Actualités : Les Plans Régionaux de Santé – PRS – font l'objet de précisions quant aux délais de leur mise en œuvre ; prévus dans le cadre de la Stratégie Nationale de Santé – SNS 2023/2033 – ils doivent être déclinés selon quatre objectifs et de douze actions stratégiques recommandés par le Haut Conseil de la Santé Publique – HCSP.

Communication de la CFR : Le Président insiste sur le besoin d'organiser/ parfaire notre communication sur divers supports :

- ° **La Refonte du site Web :** Les Commissions de la CFR doivent procéder à l'actualisation des données figurant sur le site.
- ° **La Communication sur les réseaux sociaux :** Des contacts ont été pris avec une agence de communication globale et digitale apte également à proposer une refonte du site ; une rencontre sera organisée prochainement.
- ° **Le Colloque « Emploi des Seniors » :** La possibilité d'organisation du colloque dans les locaux de l'Assemblée nationale ou du Sénat reste prévue pour novembre prochain. Un contact a été pris avec un cabinet de conseil en affaires publiques.

Questions diverses : Il est rappelé que seules deux Fédérations : la FNAR et Générations Mouvement sont agréées pour désigner des Représentants des Usagers - RU - dans les établissements de soins. À l'ordre du jour du Bureau du 4 septembre sera inscrit la préparation des amendements à proposer au Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2024.

Assemblée générale ordinaire du 15 juin 2023

Après avoir ouvert l'assemblée générale ordinaire le président en a présenté son ordre du jour. Les rapports des commissions (voir les deux tableaux à la suite de ce numéro), les comptes 2022, le projet de budget 2023 et le montant de la cotisation 2023 (sans changement) ont été approuvés à l'unanimité.

Le Président Pierre ERBS a ensuite présenté le rapport d'activité pour 2022 et son rapport d'orientation dont vous trouverez les transcriptions complètes en annexes 1 et 2 :

Synthèse du rapport d'activité 2022 : Les rapports établis par les différentes commissions ont mis en valeur les réflexions menées par chacune d'elles tout au long de l'année dernière. Le début de l'année 2022 a été marqué par la tenue des élections présidentielles puis législatives. Nous avons interpellé les candidats sur leurs engagements concernant nos principaux sujets de préoccupation, à savoir : les réformes nécessaires en matière de retraites, le maintien de l'autonomie, la santé, la place des retraités dans la société.

Synthèse du rapport d'orientation : L'année 2023 est déjà bien entamée. Comme le souligne le rapport d'activité 2022, nous avons obtenu satisfaction sur un certain nombre de points qui faisaient l'objet de nos revendications, ce dont nous pouvons nous féliciter, mais nous devons rester vigilants sur l'application des textes récemment adoptés. Si la loi a été votée, restent les décrets d'application. Il a par ailleurs été annoncé que devraient être reprises, dans des textes spécifiques, des dispositions censurées par le Conseil constitutionnel, notamment l'index de l'emploi des seniors. Enfin, il nous a été dit que l'harmonisation des conditions d'attribution des pensions de réversion que nous réclamons régulièrement doit faire l'objet d'une étude par le Conseil d'Orientation des Retraites. Nous serons très attentifs aux suites qui seront données à cette étude.

Conseil d'administration du 15 juin 2023

Le Conseil a procédé à l'élection de son Bureau comme suit :

Président : Pierre Erbs - Président d'honneur : François Bellanger

Vice-présidents : Christian Bourreau - Pierre Conti - François-Xavier Lehmann - Henri Lemoine - Pierre Mangon

Secrétaire générale : Yvonne Jour'd'hui - Secrétaire générale adjointe : Michèle Le Goff

Trésorier : Jean-Claude Magdelainat - Trésorier Adjoint : Michel Verlhac

Membres : Marie-Christine Chambe - Evelyne Luccantoni - Gérard André - Christian Coeuré - Jean Cordoba

Personnes qualifiées : Roger Barrot - Charles Berder - Sylvain Denis - Michel Riquier - Hervé de Villaine et Christian Breyton
Délégué CFR.



LES RAPPORTS DES COMMISSIONS

COMMISSIONS	DESCRIPTIF SYNTÉTIQUE DES TRAVAUX
Auto`omie	<p>L'année 2022 a vu peu de changements en 2022 compte tenu de l'élection présidentielle. La commission s'est réunie trois fois les 28 janvier, 23 mai et 19 septembre. Toutes les séances ont été des occasions de faire des points d'actualité sur la CNSA. La première séance a permis de préparer une note sur la représentation des usagers dans le secteur médico-social. Le rôle des Conseils de vie sociale doit être affirmé et leur compositions élargie à des personnes extérieures. Cette note est toujours d'actualité même si le décret du 25 avril 2022 a permis d'envisager une amélioration en 2023. La deuxième séance a vu la préparation d'une lettre au Président de la République nouvellement réélu insistant sur la nécessité d'une loi sur l'autonomie précisant en particulier l'organisation et la gouvernance du secteur. Cette lettre a été envoyée le 31 mai et a reçu une réponse du chef de cabinet du Président le 30 août : reconnaissant les problèmes rencontrés il transmet la lettre à Jean Christophe Combe nouveau ministre des Solidarités. La troisième séance a été consacrée à l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale. Peu de nouveautés si ce n'est une insistance sur la prévention de la perte d'autonomie avec la création de trois visites médicales approfondies tout au long de la vie en particulier à 65 ans. La commission a engagé une discussion sur la prévention, en particulier la lutte contre l'isolement. Ce projet de loi ne contient aucune mesure financière d'ampleur sur l'autonomie. Un point a été soulevé qui devrait trouver sa place dans le programme 2023 : l'information des délégués régionaux sur les positions CFR sur le sujet de l'autonomie afin qu'ils puissent en faire état dans leurs rencontres avec les parlementaires.</p>
Délégués CFR	<p>Après la crise COVID et avec le démarrage de la nouvelle législature le Réseau des Délégués CFR reprend de l'activité, lentement. Les rendez-vous avec les députés sont difficiles à obtenir, très pris par la crise du coût de la vie en octobre 2022 puis la réforme des retraites début 2023. Le calendrier des travaux à l'Assemblée, très dense, oblige une présence accrue des Députés en séances, au détriment des rencontres en circonscriptions. Les sénateurs sont un peu plus accessibles. La Plateforme des Délégués, le nouvel outil de recueil, de traitement des comptes-rendus et d'analyse statistique, est à présent opérationnelle. Dix séances de formation collectives en visioconférence ont eu lieu, auxquelles s'ajoutent de nombreuses assistances personnelles assurées avec beaucoup de disponibilité par Patrick Rouchouse. Une vingtaine de comptes-rendus d'entretien avec les élus ont été déposés, accompagnés par les quelques informations nécessaires pour répondre aux attentes de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique. La partie Documentation de la Plateforme reste à finaliser afin de la rendre plus facile d'emploi, pour la renseigner et la consulter. L'animation du réseau a été assurée par une diffusion continue d'informations organisée par Jean-Claude Le Guillou ainsi que par quatre visioconférences auxquelles Pierre Erbs a participé. Jusqu'à présent nos Délégués sont intervenus principalement sur 4 thèmes prioritaires : la retraite, la pension de réversion, le pouvoir d'achat et la reconnaissance / représentativité de la CFR. Plusieurs commissions travaillent déjà sur d'autres thèmes, nous devons en intégrer certains dans les prochains mois : Autonomie, Dépendance, Aides à domicile, Aides collectives, Dignité et citoyenneté, Discriminations, Mieux vieillir, Bien vieillir, Grand âge, Fin de vie, Emploi des seniors, Immigration. Enfin, le renforcement du réseau demeure une préoccupation permanente, des départements et régions sont toujours sans Délégués et des remplacements sont à anticiper compte tenu de l'âge moyen de nos Délégués.</p>
Emploi des Se`iors	<p>A la mise en place de la commission nous nous étions fixés de nous concentrer sur les problèmes de formation et d'accompagnement des seniors chômeurs en recherche d'emploi. Nous avons décidé de ne prendre que 2 régions pour faire un état des lieux sur ces questions avec l'aide des délégués CFR de ces régions. Il s'est avéré qu'il est plus que difficile d'obtenir des informations et des chiffres, ainsi que les actions mises en place, concernant cette activité, dont les régions ont pourtant la mission. Les régions délèguent cette activité à des structures dites « spécialisées », les subventionnent, mais ne s'impliquent pas plus. Nous avons examiné les outils existants concernant l'emploi des seniors : <u>La Retraite progressive</u> : Ce dispositif a été créé pour les personnes ayant plus de 60 ans. Il a été mis en place le 1er janvier 2015. Pour l'année 2022, les retraites progressives ne représentaient que 0,56% de l'ensemble des attributions de droits directs, soit 5 200 personnes. Il permet d'acquérir de nouveaux droits, et dans la réforme des retraites 2023 ce dispositif a été étendu aux fonctionnaires. <u>Le cumul « emploi-Retraite »</u> : Ce dispositif permet aux retraités du régime général de reprendre une activité professionnelle et de cumuler les revenus de cette activité avec les pensions de retraite. Autres sujets examinés : La VAE (Valeur Ajoutée des acquis de l'expérience) : permet à toute personne engagée dans la vie active, d'obtenir une certification professionnelle par la validation de son expérience acquise dans le cadre d'une activité professionnelle et/ou extra professionnelle. Une autre initiative nous a paru intéressante : c'est « Territoire Zéro Chômeurs Longue Durée (TZCLD) : Ce projet a été porté dans sa phase de démarrage par ATD Quart Monde, en partenariat avec le Secours catholique, Emmaüs France, le Pacte civique avec la fédération des Acteurs de la Solidarité. Nous avons rencontré l'Association nationale des Directeurs des Ressources Humaines (ANDRH). L'ANDRH a pris des positions fortes sur la question de l'emploi des seniors et à proposer l'instauration d'un index seniors » dans les entreprises, afin de leur permettre de mieux mesurer les effets de leur politique de ressources humaines sur l'emploi des 45 ans et plus. Enfin, nous avons mis en chantier l'élaboration d'un plan de travail afin de donner à la CFR un cadre de réflexion, de préciser les orientations et d'élaborer des revendications sur le court et le long terme, en matière d'emploi des seniors. Ce document qui sera présenté au bureau de la CFR devrait permettre d'engager une véritable action - y compris par les fédérations qui le souhaiteront - auprès des différentes structures et des pouvoirs publics.</p>



LES RAPPORTS DES COMMISSIONS

COMMISSIONS	DESRIPTIF SYNTHÉTIQUE DES TRAVAUX
<p>Europe</p>	<p>Les activités de la Coordination française sont évoquées quatre fois par an dans « Age News France », diffusée - entre autres - dans le réseau de la CFR.</p> <p>A-Plateforme européenne AGE : la seconde activité de AGE, celle des études appelée « projets », s'intègre dans l'ensemble du programme : 15 projets pluriannuels ont été menés en parallèle dans des domaines tels que l'âgeisme, les nouvelles technologies et la digitalisation, les environnements adaptés aux âges pour favoriser l'autonomie, la santé et notamment les soins de longue durée.</p> <p>Au niveau politique : Dans la continuité des annonces de la CE de 2021, une large place a été faite à la mise en place de la Stratégie européenne sur les aides et les soins, notamment en ce qui concerne AGE, ceux de longue durée (Long Term care) : rédactions de contributions, participations à des rencontres.</p> <p>Au niveau institutionnel : En ce qui concerne les instances, L'ExCo (7 membres) était ainsi constitué en 2022 : présidence Danemark ; vice-présidences : Espagne, Pays-Bas, Suède et Malte (depuis 2021) ; trésorerie : France ; secrétariat : Italie.</p> <p>B – Coordination Age France : Outre la préparation des réunions statutaires de AGE et le suivi des activités des Task Forces, la Coordination a préparé en février-mars un texte à l'occasion des élections présidentielles puis en mai des élections législatives qui ont suivi. Le texte a été organisé autour de trois considérations : l'emploi des seniors, la santé et la solidarité, les revenus. Il a été repris dans la perspective des législatives en mettant en première position la question des revenus. Par ailleurs, lors de consultations au 4ème trimestre, le Cabinet d'Olivier Dussopt a accusé réception de la prise de position sur l'emploi des seniors (dont la proposition d'un index Seniors sur le modèle de l'index Égalité Hommes/Femmes dans les entreprises) avec un certain résultat puisqu'il y a eu de nombreux débats autour de cette question dans le cadre de la réforme des retraites.</p>
<p>Retraite</p>	<p>Le 1er semestre de 2022 s'était terminé par la <u>lettre de Pierre Erbs au Président de la République (28 avril)</u> afin de lui rappeler nos positions sur un certain nombre de sujets. Cette lettre expliquait en particulier le caractère injuste d'imposer à tous les retraités un recul de l'âge légal sans reconnaître la diversité des situations individuelles, l'importance de l'harmonisation des conditions de réversion, l'indexation des pensions a minima sur les prix. La revalorisation des pensions au 1er juillet avait aussi justifié une lettre de Pierre Erbs à Didier Weckner, président de l'Agirc - Arrco pour qu'une indexation a minima soit choisie. Elle exprimait par ailleurs notre profond désaccord sur l'adoption d'une marge de +/- 0,5 point au lieu du 0,2 point de l'accord et en demandait l'abandon. <u>Le report des travaux du Parlement d'août à octobre</u> pénalisaient les échanges sur la réforme. <u>L'annonce d'un transfert aux URSSAF du recouvrement des cotisations retraite Agirc - Arrco</u> à partir de janvier 2023 fut farouchement combattue par Agirc - Arrco. <u>Au 4ème trimestre 2022 : annonces importantes le 27 septembre</u> : Olivier Dussopt indique que la loi Touraine même améliorée ne suffirait pas à équilibrer le système des retraites. Nous avions pourtant vivement défendu cette solution auprès de l'exécutif. Elle est abandonnée. Le report progressif de l'âge de départ de 4 mois par an aboutissant à 65 ans en 2031 mais E. Macron se déclarera peu de temps après « ouvert à un report de l'âge à 64 ans au lieu de 65 ans en contrepartie d'un allongement de la durée de cotisation ». La Commission décide alors de s'appuyer sur quelques-unes de ses études afin de pouvoir les faire prendre en considération par l'exécutif aux moments les plus importants des débats à venir. Il s'agit en particulier des iniquités flagrantes (droits des femmes par exemple), cumul emploi - retraite et retraite progressive, réversion, AVPF. Pour le « <u>1% maladie</u> » L'avocat chargé de la procédure engagée sur la suppression de la cotisation de 1 % maladie sur les seules retraites complémentaires a informé Pierre Erbs le 16 janvier du dépôt de conclusions par l'URSSAF. <u>Analyse par la Commission Retraites de la présentation du projet de réforme faite par E. Borne le 10 janvier</u>. Il s'agit notamment de l'application pratique du minimum de pension fixé à 85 %, du SMIC net (1200 € brut). La Commission considère qu'elle devra être attentive aux modalités d'application de cette mesure dont certains contours demeurent flous.</p>
<p>Santé</p>	<p>Le rapport d'évaluation de la Stratégie Nationale de Santé (SNS) se définit en 4 actes principaux : <u>Prévention</u> dans tous les milieux tout au long de la vie, <u>lutter contre les inégalités</u> sociales et territoriales d'accès à la santé, <u>garantir la qualité, la sécurité</u> à chaque étape du parcours de santé et innover, <u>réaffirmer</u> la place des usagers. <u>Vieillesse et Vulnérabilité</u> : En 2050, 1/3 des habitants seront âgés de plus de 60 ans, c'est à partir de ce moment là que l'on peut constater qu'un individu peut devenir vulnérable. Plusieurs facteurs de risques identifiés permettent de corroborer cette théorie : l'isolement social, certaines pathologies, les AVC, les troubles cognitifs sont des accélérateurs de vulnérabilité. Vieillir c'est ralentir mais c'est le respect de l'espèce humaine qui fait société. Dans le PLFSS 2023 on constate qu'il y aura de manière affirmée la construction de la société du « bien vieillir » avec des moyens financiers et un retour des comptes à l'équilibre ! Le Ministre de la Santé et de la prévention souhaite mettre en œuvre une politique globale de santé publique, organiser une offre de qualité sur l'ensemble des territoires. Des consultations pour tous les individus âgés entre 20-25,40-45 et 60-65 ans à titre préventif. Dans la loi votée on peut retrouver beaucoup de points intéressants comme contribuer à réduire les inégalités, construire des parcours de santé adaptés...sachant que 6 millions de Français n'ont pas de médecin traitant dont 10% seraient en ALD. <u>Fin de Vie</u> : Ce sujet est éminemment complexe : en 2005 la loi Léonetti entérine le droit au refus d'acharnement thérapeutique et en 2016 la loi Clays-Léonetti interdit l'obstination déraisonnable et introduit les directives anticipées. Il est indispensable de valoriser l'écoute, l'accompagnement des personnes au moment de leur fin de vie tout comme le deuil et après le deuil pour les familles. <u>La Maltraitance</u> : Au niveau de notre pays ce sujet extrêmement grave est pris très au sérieux par les pouvoirs publics. <u>Comité de Pilotage contrat CFR/Mutualia</u> : Un des avantages de ce contrat est que nous pouvons négocier, dans une certaine mesure, les augmentations de l'année à venir ce qui est impossible pour l'ensemble des complémentaires. Pour 2023, il a été décidé que les niveaux 1 et 2 verraient une augmentation de leur complémentaire santé de 3%, le niveau 3 de 2,5% qui est le plus proche de l'équilibre, le niveau 4 de 3,5% le plus consommateurs de soins.</p>